

Communiqué de presse

Berne, le 1^{er} juin 2018

Congé de paternité: l'usam opposée à la nouvelle assurance sociale

L'Union suisse des arts et métiers usam salue favorablement la décision du Conseil fédéral de rejeter l'initiative populaire pour un congé de paternité et renonce à un contre-projet. Sur le plan financier, l'État social a atteint depuis longtemps les limites du supportable. L'économie et la population active non seulement ne sont plus disposées à assumer des contributions et des déductions salariales toujours plus élevées, mais elles ne sont souvent pas en mesure de le faire. Il importe de ne pas imposer de nouvelles prescriptions légales.

Le rejet de l'initiative syndicale AVSplus et le double non à Prévoyance vieillesse 2020 montrent de façon très explicite que le corps électoral ne veut pas de nouvelle extension de la couverture sociale. L'initiative syndicale de Travail.Suisse visant à introduire un congé de paternité d'au moins quatre semaines aurait inévitablement pour conséquence une hausse des cotisations salariales à l'assurance pertes de gain (APG). Elle est donc en porte-à-faux avec le contexte politique et il importe de la rejeter.

Les jeunes pères et les familles ont aujourd'hui des possibilités multiples. Les mesures d'assouplissement en matière d'horaire et de lieu de travail permettent de concilier la vie familiale et la vie professionnelle. Au besoin, c'est aux partenaires sociaux qu'il incombe de définir et de mettre en œuvre des solutions au niveau de la branche professionnelle concernée. Ce qui, naturellement, doit s'appliquer aussi bien aux hommes qu'aux femmes. Une réglementation légale n'est pas nécessaire.

Pour le congé de paternité qu'ils réclament, les syndicats cherchent à s'inspirer des réglementations existantes concernant le congé de maternité. Ce qui est faux. Car, si le législateur impose à la mère allaitante une interdiction de travailler d'une durée de huit semaines au moins, il n'en est pas de même pour les pères, ceux-ci n'ayant pas à subir de perte de gain causée par la législation et qu'il s'agirait de compenser.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

Kurt Gfeller, vice-directeur, tél. 031 380 14 31, mobile 079 207 83 68

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays.